

Procès Verbal du Conseil Municipal Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Présents :

Gilles DELFOLIE, Maire
Philippe COUSIN, Cécile REGRAIN, Adjointes.
Delphine COURTOT, Pascale IGORRA, Christel LEBLANC, Conseillères.
Pascal LECOURT, Conseiller.

Excusés :

Elodie PHILIPPON (pouvoir à Ch. LEBLANC)
Gilles CHANTRIER (pouvoir à P. IGORRA)
Jean-Jacques LANDUYT (pouvoir à Ph. COUSIN)
Geoffrey TOURNY (pouvoir à G. DELFOLIE)

Approbation du procès verbal de la séance précédente

BUDGET PRINCIPAL

Approbation du compte de gestion 2022 DCM 2023008

Vote du CA 2022 DCM 2023009

Affectation des résultats DCM 2023010

Vote du taux des taxes locales DCM 2023011

Vote des subventions DCM 2023012

Budget Principal Fonctionnement 2023 DCM 2023013

Budget Principal Investissement 2023 DCM 2023014

BUDGET Multi-commerces

Approbation des comptes de gestion 2022 DCM 2023015

Vote du CA 2022 DCM 2023016

Affectation des résultats DCM 2023017

Vote du budget de fonctionnement 2023 DCM 2023018

Vote du budget d'investissement 2023 DCM 2023019

Autorisation de mouvement de crédits par chapitre pour l'exercice 2023 DCM 2023020

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Après lecture, le conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

BUDGET PRINCIPAL

Approbation du compte de gestion 2022 DCM 2023008

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Vote du CA 2022 DCM 2023009

Mr Le Maire se retire.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Philippe COUSIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Gilles DELFOLIE, Maire de la commune d'Uzay le Venon, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel est résumé ci-après,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après :

	Investissements 2022		Fonctionnements 2022	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
Résultats Reportés	16 509.16	-----	-----	54 176.78
Opérations de l'exercice	188 783.87	32 838.32	265 054.03	315 947.05
Totaux	205 293.03	206 092.55	265 054.03	370 123.83
Restes à réaliser	64 903.21	2 940.00	0	0
Totaux cumulés	270 196.24	209 032.55	0	
Résultats définitifs	- 61 163.69			+ 105 069.80
Résultats de clôture	-----	-----	-----	+43 906.11

Ne prend pas part au vote : le Maire (qui a un pouvoir)

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Affectation des résultats DCM 2023010

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 43 906.11€ à l'article 002 (recettes de fonctionnement) et 61 163.69 € à l'article 1068 (recettes d'investissement) au budget principal 2023.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Vote du taux des taxes locales DCM 2023011

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales notifié par les services fiscaux et fait lecture du mail de la préfecture qui dit :

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a supprimé de manière progressive la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2020 et 2022.

La taxe d'habitation a été maintenue sur les résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale et demeure affectée au bloc communal.

Pour les impositions établies au titre de 2021 et 2022, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ne votaient plus le taux d'imposition de cette taxe et l'article 16 précité avait précisé que ce taux était égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019.

A compter de 2023, les communes et les EPCI à fiscalité propre retrouvent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Ce taux n'ayant pas fait l'objet de délibération en 2022, l'absence de délibération sera interprétée comme un taux nul par les services de la DDFIP.

Le Conseil municipal examine ces taxes.

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de ne pas apporter de changement aux taux 2022 et d'appliquer les taux tels qu'ils sont présentés pour l'année 2023 à savoir :

TAXES (en %)	<i>Pour mémoire Taux 2022</i>	Taux 2023
Foncier bâti	<i>28.45</i>	28.45
Foncier non bâti	<i>29.00</i>	29,00
Taxe d'habitation	<i>/</i>	17.06
CFE	<i>24.25</i>	24,25

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Vote des subventions DCM 2023012

Les subventions 2023 ont été votées à l'unanimité comme suit :

	Montants 2023 (en €)
Délégation Départementale de l'Education nationale	15
Association Handi'Go	250
Bibliobus	76
Ehpad Châteauneuf sur Cher	76
Comité des Fêtes	150
Voulez-vous jouer avec nous ?	150
Uzay Dynamique	150
Amicale des Cyclotouristes d'Uzay le Venon(ACUVE)	150
Coopérative Scolaire (Subvention Annuelle)	500
total à l'article 6574	1517

De plus, le conseil décide de verser 2 500€ au CCAS (article 657362)

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Budget Principal Fonctionnement 2023 DCM 2023013

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget principal de fonctionnement 2023, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

➤ BUDGET PRINCIPAL DE FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES	Voté
011 - Charges à caractère général	126 900,00
012 - Charges de personnel	96 100,00
014 - Atténuation de produit	18 077,00
65 - Participations et subventions	56 087,00
66 - Charges financières	2 106.41
67- Charges exceptionnelles	0
68-Dotations provisions semi-budgétaires	35,00
042 - Dotations aux amortissements (042)	6 694,00

022- Dépenses imprévues	0
023 - Virement à la section d'investissement	69 136,59
TOTAL	375 136,00

RECETTES	Voté
002 - Excédent cumulé	43 906,11
70 - Produit du domaine	18 100,00
73 - Contributions directes	176 051,89
74 - Dotations et participations	92 578,00
75 - Loyers, baux, location de salle	26 000,00
77- Produits exceptionnels	0
013- Atténuations de charges (participation pour frais d'agence postale communale)	18 500,00
TOTAL	375 136,00

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL

Budget Principal Investissement 2023 DCM 2023014

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget principal d'investissement 2023, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante et voté à l'unanimité :

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENTS 2023

DEPENSES		
Chapitres		Voté
001-Déficit reporté		0
16-remb. capital emprunt		14 853.31
Restes à réaliser 2022		64 903.21
041-opérations patrimoniales		
2031- Frais d'Etudes		5 760.00
204-Subv équipement versés		37 000.00
21 - immobilisations corporelles)		41 586.00
23 - Immobilisations en cours(logements communaux)		40 097.48
TOTAL		204 200.00

RECETTES		
Chapitres		Voté
001-Excédent reporté		799.52
10222 - FCTVA		7.80
1068 – Affectation du résultat 2022		61 163.69
16-Emprunt		0
Restes à réaliser 2022		2 940.00
041-opérations patrimoniales		
132 – Subventions diverses		63 458.40
28 – Dotations aux amortissements		6 694.00
021 – Virement de la section de fonctionnement		69 136.59
TOTAL		204 200.00

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET Multi-commerces

Approbation des comptes de gestion 2022 DCM 2023015

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET Multi-commerces

Vote du CA 2022 DCM 2023016

Mr Le Maire se retire.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Philippe COUSIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Gilles DELFOLIE, Maire de la commune d'Uzay le Venon, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel est résumé ci-après, Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après :

	Investissements 2022		Fonctionnements 2022	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
Résultats Reportés	0	18 433.18	-----	57 928.51
Opérations de l'exercice	11 401.95	66.00	3 730.33	5 368.08
Totaux	11 401.95	18 499.18	3 730.33	63 296.59
Résultats de clôture		7 097.23	-----	+ 59 566.26
Restes à réaliser	0	0	0	0
Résultats définitifs				+ 59 566.26

Ne prend pas part au vote : le Maire (qui a un pouvoir)

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET Multi-commerces

Affectation des résultats DCM 2023017

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 59 566.26 € à l'article 002 (recettes de fonctionnement) et la somme de 7 097.23€ à l'article 001 (recettes d'investissement) au budget multi-commerces et logement 2023.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET Multi-commerces

Vote du budget de fonctionnement 2023 DCM 2023018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget multi-commerces et logement section de fonctionnement 2022, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

➤ BUDGET MULTICOMMERCE ET LOGEMENT FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES	Voté
011 – Charges à caractère général	410.00
62- Autres services extérieurs (frais bancaires)	0.00
65 - Participations et subventions	0.00
66- Charges financières (intérêts d'emprunts)	3 095.16
67- Charges exceptionnelles	0.00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	612,00
023 - Virement à la section d'investissement	60 813.84
042-dotations amortissements	66.00
022-Dépenses imprévues	
TOTAL	64 997.00

RECETTES	Voté
002 – Excédents cumulés	59 566.26
70 – Produit du domaine	0.00
73 – Contributions directes	0.00
74 – Dotations et participations	0.00
75 – Loyers, baux, location de salle	5 430.74
77-Produits exceptionnels	0,00
013-Atténuations de charges	0,00
TOTAL	64 997.00

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET Multi-commerces

Vote du budget d'investissement 2023 DCM 2023019

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget multi-commerces et logement section d'investissement 2022, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

➤ BUDGET MULTICOMMERCE ET LOGEMENT INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES			Voté
Chapitres			
001-Déficit reporté			
16-remb. capital emprunt			50 154.92
Restes à réaliser			0
23 – Immobilisations en cours			17 822.15
041- Opérations			

patrimoniales			
TOTAL			67 977.07

D

RECETTES			
Chapitres			Voté
01-Excédent reporté			7 097.23
02-			
10222 - FCTVA			
1068 – Affectation du résultat			
132 – Subventions diverses			
<i>16 – Emprunts</i>			
040-Amortissements			66.00
021 – Virement de la section de fonctionnement			60 813.84
041- Opérations patrimoniales			
TOTAL			67 977.07

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Autorisation de mouvement de crédits par chapitre pour l'exercice 2023 DCM 2023020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles de la section
- Section d'investissement : 7.5% des dépenses réelles de la section

Le conseil municipal sera informé de ces virements de crédits lors de la séance la plus proche.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Questions diverses

- *Demande de subvention du comité des Fêtes de Venesmes pour le spectacle Sons et Lumière du 5 août 2023*

Après lecture du courrier du comité des fêtes de Venesmes sollicitant une aide financière pour l'organisation de son spectacle son et lumières du 5 août 2023 dont le budget prévisionnel est estimé à 39 200€, le conseil décide à l'unanimité de ne pas verser de subvention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.